

**Société des Lecteurs du « Monde » : consultation de l'assemblée générale des actionnaires  
sur le projet de radiation du marché Euronext Access (ex. Marché Libre)**

**Libellé société :** Lecteurs Monde **Marché :** Euronext Access **ISIN :** FR0000034779

**Symbole :** MILLEM

Paris, le 11 mai 2018

La Société a pris connaissance des nouvelles règles du marché Euronext Access entrées en vigueur le 19 juin 2017 laissant aux émetteurs jusqu'au 31 décembre 2017 pour se mettre en conformité, notamment leurs articles 7.1 relatif à la suppression de clauses statutaires d'agrément et 7.2 concernant l'obligation de faire admettre leurs titres aux opérations d'un dépositaire central.

Aux termes de l'article 7 de ces nouvelles règles, il appartient aux émetteurs de notifier leur intention à Euronext dans les meilleurs délais et, dans la perspective d'une radiation, de procéder à l'information de leurs actionnaires avec un avis raisonnable. Euronext a accordé à la Société la possibilité d'attendre de consulter ses actionnaires au mois de juin 2018 avant d'avoir à lui notifier son intention.

Conformément à son objet social, la Société est destinée à grouper des personnes physiques ou morales attachées à l'existence du quotidien *Le Monde*, soucieuses d'en assurer l'indépendance et souhaitant contribuer à son développement.

A cet effet, les statuts de la Société prévoient certains mécanismes lui permettant de réaliser pleinement son objet social, notamment en encadrant les cessions d'actions et leur mode de conservation, en particulier l'article 11 – II qui dispose que certaines transmissions d'actions doivent faire l'objet d'un agrément préalable de la part du conseil d'administration de la Société. L'article 10 des statuts stipule également que les actions de la Société doivent nécessairement revêtir la forme nominative et être inscrites dans les comptes tenus par la Société.

En conséquence, compte tenu des spécificités propres de la Société et notamment de son attachement à assurer l'indépendance du quotidien *Le Monde* au travers de règles statutaires contraignantes destinées à encadrer les cessions d'actions, le conseil d'administration de la Société a convoqué une assemblée générale de ses actionnaires devant se réunir le 16 juin prochain à l'effet de se prononcer sur le projet de retrait de la cotation des actions de la Société du marché Euronext Access (ex-marché libre).

Il sera également proposé à cette assemblée, en cas de rejet du projet de retrait, de procéder à la refonte globale des statuts afin de les rendre conformes aux règles de marché d'Euronext Access.

Conformément à la procédure simplifiée mise en place par Euronext, un délai de 25 jours de Bourse sera respecté entre la date des présentes et la radiation effective.